



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE**  
**DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE**

**Le 20 août 2020**

À une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine, tenue le 20 août à 19 h, à distance via l'application électronique ZOOM, tel que permis par le décret ministériel 2020-029.

Sont présents : madame Chantale Boudrias, monsieur André Camirand, monsieur Sylvain Cazes, monsieur Michel Leblanc, et madame Jocelyne Bates.

En l'absence de monsieur Jean-Claude Boyer, président de la Régie, l'animation de la séance du conseil d'administration sera assurée par la vice-présidente, madame Jocelyne Bates, tel que précisé à l'article 6.2 du règlement de régie interne du conseil d'administration de la Régie.

Le quorum est constaté.

En l'absence de monsieur Alexandre Tremblay, directeur et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Brosseau, chef de division aux opérations, agit à titre de secrétaire-trésorier pour la séance.

**39-08-20 Ouverture de l'assemblée**

Après avoir constaté le quorum, à la suite de l'avis de convocation envoyé par courriel le 12 août 2020 et conformément aux résolutions des Villes participantes à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine, il est proposé par monsieur Michel Leblanc, appuyé par madame Chantale Boudrias et il est résolu de procéder à l'ouverture de l'assemblée. Il est 20h.

ADOPTÉE

**40-08-20 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par monsieur Michel Leblanc et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

**41-08-20 Renouvellement de la présidence**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 2015-02-01 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2015-02 de régie interne du

conseil d'administration de la Régie » qui stipule que le mandat du président est d'une durée d'un an, renouvelable pour une période d'un an maximum ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 59-06-19 qui mandatait monsieur Jean-Claude Boyer à titre de président de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine pour une durée d'un an, en date du 17 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'entente verbale initiale lors de la constitution de la Régie entre les membres du conseil d'administration à l'effet qu'il y aurait une alternance de présidence à chaque deux ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Leblanc et appuyé par monsieur Sylvain Cazes et il est résolu :

QUE le conseil d'administration entérine le renouvellement de monsieur Jean-Claude Boyer à titre de président de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine pour une durée d'un an, et ce, rétroactivement au 17 juin 2020.

ADOPTÉE

#### **42-08-20      Renouvellement de la vice-présidence**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 2015-02-01 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 2015-02 de régie interne du conseil d'administration de la Régie » qui stipule que le mandat de vice-présidence est d'une durée d'un an, renouvelable pour une période d'un an maximum;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 60-06-19 qui mandatait madame Jocelyne Bates à titre de vice-présidente de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine pour une durée d'un an, à partir du 17 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'entente verbale initiale lors de la constitution de la Régie entre les membres du conseil d'administration qu'il y aurait une alternance de vice-présidence à chaque deux ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias et appuyé par monsieur Michel Leblanc, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration entérine le renouvellement de madame Jocelyne Bates à titre de vice-présidente de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine pour une durée d'un an, et ce, rétroactivement au 17 juin 2020.

ADOPTÉE

**43-08-20 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 18 juin 2020**

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par madame Chantale Boudrias et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 18 juin 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**Suivi du procès-verbal**

Monsieur Claude Brosseau a fait un compte-rendu verbal des suivis du procès-verbal aux élus.

**Dépôt des statistiques mi-annuelles 2020 – opérations**

Le chef de division aux opérations, Claude Brosseau, procède au dépôt des statistiques mensuelles à la mi-année, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020, pour les opérations incendie et premiers répondants.

Au total, les premiers six mois d'opérations cumulent un total de 446 appels pour les opérations incendies comparativement à 366 en 2019, ce qui représente une augmentation de 80 appels.

Pour le volet des premiers répondants, le bilan de mi-année cumule 326 appels comparativement à 700 en 2019, un écart important occasionné à la suite des modifications et des ajustements liés à la COVID-19.

**44-08-20 Fin de contrat du directeur**

CONSIDÉRANT que le contrat du directeur de la Régie, à durée déterminée de 5 ans, vient à échéance en novembre 2020;

CONSIDÉRANT que suite à la mise en place de la Régie et de sa structure à temps plein, les membres du conseil ont de nouvelles orientations pour l'avenir de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Leblanc et appuyé par monsieur André Camirand et il est résolu :

QUE le conseil d'administration entérine le non-renouvellement du contrat de monsieur Alexandre Tremblay qui met fin à l'exercice de sa fonction, et ce, rétroactivement au 31 juillet 2020.

Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier monsieur Alexandre Tremblay pour son engagement et le travail accompli, durant les cinq dernières années, qui ont permis à la Régie de progresser, d'obtenir une notoriété et un rayonnement dans la région.

Ayant piloté, à titre de directeur, les diverses étapes menant à la création de la Régie ainsi que la mise en place de la structure opérationnelle à temps plein, il s'est avéré un atout précieux dans le processus d'unification des deux services incendie.

ADOPTÉE

**45-08-20 Nomination à la fonction de directeur**

CONSIDÉRANT la terminaison du contrat de travail du directeur de la Régie, le poste est actuellement vacant ;

CONSIDÉRANT la recommandation du président du conseil d'administration à l'effet de nommer monsieur Claude Brosseau, chef de division aux opérations, à titre de directeur de la Régie, conformément à la Loi des cités et villes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, et appuyé par monsieur Michel Leblanc, et il est résolu :

QUE monsieur Claude Brosseau soit nommé à titre de directeur à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine, le tout à compter du 21 août 2020;

ET QUE le conseil d'administration autorise monsieur Claude Brosseau à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine, tous les documents légaux relatifs à cette fonction.

Les modalités pour cette affectation temporaire de remplacement sont déterminées dans le *Recueil des conditions de travail des employés-cadres*.

ADOPTÉE

**46-08-20 Nomination d'un secrétaire-trésorier intérimaire et autorisation de signature du contrat**

CONSIDÉRANT la terminaison du contrat de travail du directeur de la Régie, la fonction de secrétaire-trésorier est vacante;

CONSIDÉRANT la recommandation du président du conseil d'administration à l'effet de nommer monsieur Claude Brosseau, chef de division des opérations, à titre de secrétaire-trésorier intérimaire de la Régie, conformément à la Loi des cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, et appuyé par monsieur Michel Leblanc, et il est résolu :

QUE monsieur Claude Brosseau soit nommé à titre de secrétaire-trésorier intérimaire à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine, le tout à compter de la signature du contrat;

QUE le conseil d'administration désigne le président à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine le contrat de travail à cet effet, selon les modalités présentées aux membres du conseil;

ET QUE le conseil autorise monsieur Brosseau à signer tous documents légaux et bancaires relatifs à cette fonction.

ADOPTÉE

**47-08-20 Démission de la titulaire du poste de technicienne juridique**

CONSIDÉRANT QUE la Régie a reçu la démission de la technicienne juridique, en date du 21 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Sylvain Cazes, et appuyé par monsieur Michel Leblanc, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration entérine la démission de l'employée no. 1304 rétroactivement au 21 juillet 2020, et la raye de la liste des employés;

QUE le CA mandate le directeur à revoir l'organigramme de la Régie en tenant compte des besoins actuels, et en fasse rapport au CA avec diligence.

ADOPTÉE

**48-08-20 Licenciement d'un employé**

CONSIDÉRANT la restructuration administrative au sein de l'organigramme de la Régie, un poste de technicien en administration a été aboli dans le groupe d'employés cols blancs;

CONSIDÉRANT que le titulaire est l'employé no. 67;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Leblanc, et appuyé par monsieur Sylvain Cazes, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration licencie l'employé no. 67 en date du 20 août 2020. Les modalités légales concernant le préavis de fin d'emploi seront appliquées.

ADOPTÉE

**49-08-20 Approbation des listes des chèques émis et des salaires**

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par monsieur Michel Leblanc, et il est résolu :

D'approuver les salaires au montant de 635 046.51\$ selon la liste déposée en date du 29 juillet 2020 et couvrant la période du 18 mai 2020 au 12 juillet 2020;

D'approuver la liste des chèques émis au montant de 324 975.00 \$ selon la liste déposée en date du 27 juillet 2020 et couvrant la période du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 juin 2020.

ADOPTÉE

**8. Opérations**

Aucun sujet.

**9. Juridique**

Aucun sujet.

**10. Varia**

Aucun sujet.

**11. Période de questions**

Comme permis par la ministre de la Santé et des Services sociaux par l'arrêté ministériel numéro 2020-029, la présente séance ordinaire a lieu à huis clos.

Une procédure spéciale a été instaurée à l'égard des personnes intéressées à consulter tout point à l'ordre du jour.

Aucune question n'a été déposée.

**50-08-20 Levée de l'assemblée**

Il est proposé et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée. Il est 20h16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Jocelyne Bates  
Vice-présidente

M. Claude Brosseau  
Secrétaire-trésorier intérimaire